

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CALLONNEC Claude à LE CREFF Jacques ; CONNAN Josette à CLEC'H Vincent ; ECHEVEST Yannick à LE FOLL Marie-Françoise ; GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; GOUDALLIER Benoît à LE GOFF Philippe ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon à SALLIOU Pierre ; PIRIOU Claude à LE BIANIC Yvon ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE MEAUX Vincent.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; KERHERVÉ Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; SAMSON-RAOUL Caroline ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	54
Procurations	17
<b>Votants</b>	<b>71</b>
Absents	17

Il est proposé au Conseil d'agglomération de prévoir un ajustement des tarifs du service public d'assainissement non collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour les différents contrôles réglementaires :

- En appliquant une augmentation forfaitaire aux tarifs existants, hormis pour les tarifs annualisés, car ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2022 (01/05/2022).
- D'ajuster les tarifs pour les installations de + de 20 EH afin qu'ils couvrent les heures de travail pour l'instruction plus lourde de ces dispositifs
- De créer des tarifs pour des contrôles exécutés mais pour lesquels il n'y avait pas de facturation associée alors que le service était rendu.

**Tarifs SPANC - (prestations non assujetties à la TVA)**

(Applicables à partir du 01/01/2025)

			TARIFS 2025 TTC	TARIFS 2024 TTC
<b>Installations d'Assainissement Non Collectif neuves ou à réhabiliter</b>	<b>Contrôle de conception et d'implantation d'une installation nouvelle ou réhabilitée inférieure ou égale à 20EH (≤ 20 EH)</b>	1er projet déposé concernant un bâtiment générant des eaux usées et présent sur la (les) parcelle(s) (1er avis du SPANC)	<b>110 € TTC</b>	<b>105 € TTC</b>
		Projet modificatif à la demande de l'utilisateur ou Projet concernant tout autre bâtiment supplémentaire générant des eaux usées et présent sur la (les) parcelle(s) raccordé à l'ANC (ayant déjà obtenu un 1er avis du SPANC)	<b>55 € TTC</b>	<b>53 € TTC</b>
	<b>Contrôle de conception et d'implantation d'une installation nouvelle ou réhabilitée supérieure à 20EH (&gt; 20 EH)</b>	1er projet déposé concernant un bâtiment générant des eaux usées et présent sur la (les) parcelle(s) (1er avis du SPANC)	<b>440 € TTC</b>	<b>Non existant</b>
		Projet modificatif à la demande de l'utilisateur ou Projet concernant tout autre bâtiment supplémentaire générant des eaux usées et présent sur la (les) parcelle(s) raccordé à l'ANC (ayant déjà obtenu un 1er avis du SPANC)	<b>220 € TTC</b>	<b>Non existant</b>
	<b>Contrôle de réalisation (bonne exécution des travaux) d'une installation nouvelle ou réhabilitée inférieure ou égale à 20EH (≤ 20 EH)</b>	1er contrôle concernant un bâtiment générant des eaux usées et présent sur la (les) parcelle(s) (1er avis du SPANC)	<b>132 € TTC</b>	<b>126 € TTC</b>
		Contre-visite pour vérifier les aménagements ou travaux obligatoires pour rendre l'ANC conforme ou Contrôle pour tout autre bâtiment supplémentaire générant des eaux usées et présent sur la (les) parcelle(s) raccordé à l'ANC	<b>44 € TTC</b>	<b>42 € TTC</b>



	<b>Contrôle de réalisation</b> (bonne exécution des travaux) d'une installation nouvelle ou réhabilitée supérieure à 20EH (> 20 EH)	1er contrôle concernant un bâtiment générant des eaux usées et présent sur la (les) parcelle(s) (1er avis du SPANC)	<b>330 € TTC</b>	<b>Non existant</b>
		Contre-visite pour vérifier les aménagements ou travaux obligatoires pour rendre l'ANC conforme <b>ou</b> Contrôle pour tout autre bâtiment supplémentaire générant des eaux usées et présent sur la (les) parcelle(s) raccordé à l'ANC	<b>264 € TTC</b>	<b>Non existant</b>
<b>Installations d'Assainissement Non Collectif existantes</b>	<b>Contrôle de 1er Diagnostic ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'ANC installations inférieure ou égale à 20EH (≤ 20 EH)</b> Tarification Annualisée	Contrôle d'une installation ne présentant pas de risque sanitaire	<b>15 € TTC/an</b>	<b>15 € TTC/an</b>
		Contrôle d'une installation présentant des risques sanitaires <b>ou</b> Absence d'installation	<b>30 € TTC/an</b>	<b>30 € TTC/an</b>
	<b>Contrôle de 1er Diagnostic ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'ANC installations inférieure ou égale à 20EH (≤ 20 EH)</b> Tarification forfaitaire	Contrôle de bon fonctionnement <b>ou</b> Contrôle de bon fonctionnement anticipé dans le cadre d'une mutation immobilière <b>ou</b> Contrôle d'un bâtiment générant des eaux usées et présent sur la (les) parcelle(s) sans compteur d'eau/sur puits/forage <b>ou</b> Demande de contrôle anticipé à la demande du propriétaire <b>ou</b> Demande de facturation à l'acte sous demande écrite de l'usager <b>ou</b> Contrôle suite à une suspicion de dysfonctionnement (facturé si Dysfonctionnement /Danger pour la santé des personnes / Risque pour l'environnement)	<b>157 € TTC</b>	<b>150 € TTC</b>
		Contre-visite de contrôle périodique suite à des travaux d'entretien à la demande du propriétaire (avis modificatif) <b>ou</b> Contrôle pour tout autre bâtiment supplémentaire générant des eaux usées et présent sur la (les) parcelle(s) raccordé à l'ANC	<b>44 € TTC</b>	<b>42 € TTC</b>

	<b>Contrôle de 1er Diagnostic ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'ANC installations supérieur à 20EH (&gt; 20 EH) Tarification forfaitaire</b>	Contrôle de bon fonctionnement <b>ou</b> Contrôle de bon fonctionnement anticipé dans le cadre d'une mutation immobilière <b>ou</b> Contrôle d'un bâtiment générant des eaux usées et présent sur la (les) parcelle(s) sans compteur d'eau/sur puits/forage <b>ou</b> Demande de contrôle anticipé à la demande du propriétaire <b>ou</b> Contrôle suite à une suspicion de dysfonctionnement (facturé si Dysfonctionnement /Danger pour la santé des personnes / Risque pour l'environnement)	276 € TTC	263 € TTC
		Contre-visite de contrôle périodique suite à des travaux d'entretien à la demande du propriétaire (avis modificatif) <b>ou</b> Contrôle pour tout autre bâtiment supplémentaire générant des eaux usées et présent sur la (les) parcelle(s) raccordé à l'ANC	176 € TTC	Non existant
Copie de rapport		Copie de rapport de contrôle datant de moins de 3 ans	23 € TTC	22 € TTC
SANCTIONS	Sanction pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôles	Sanction pour un usager s'opposant au contrôle périodique de bon fonctionnement	400% de la redevance forfaitaire	400% de la redevance forfaitaire
	Sanction pour non-respect de l'obligation réglementaire du L.1331-1-1 du Code de la santé publique	Sanction pour Travaux de mise en conformité de l'installation non réalisés dans les délais imposés y compris après-vente immobilière <b>ou</b> Travaux réalisés sans avis préalable du SPANC <b>ou</b> Absence de contrôle de bonne exécution	400% de la redevance forfaitaire	400% de la redevance forfaitaire

Vu l'avis favorable de la Commission Eau et assainissement du 28 novembre 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif tels que présentés ci-dessus, applicables à partir du 1er janvier 2025.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Hervé RANNOU